

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement
n° 2014-05 modifiant le
règlement de lotissement 2000-
09**

Lors de sa séance régulière du 7 avril 2014, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2014-05 modifiant le règlement de lotissement 2000-09. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 7 mai 2014.

Le règlement de lotissement est modifié pour intégrer les dispositions (superficie minimale, largeur minimale) se rapportant aux îlots déstructurés avec ou sans restriction puisque des appellations de zones ont été modifiées et ajoutées au plan de zonage. Certaines dispositions du règlement ont été modifiées pour tenir compte de la rénovation cadastrale.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 14 mai 2014

Liane Breton
Directrice générale